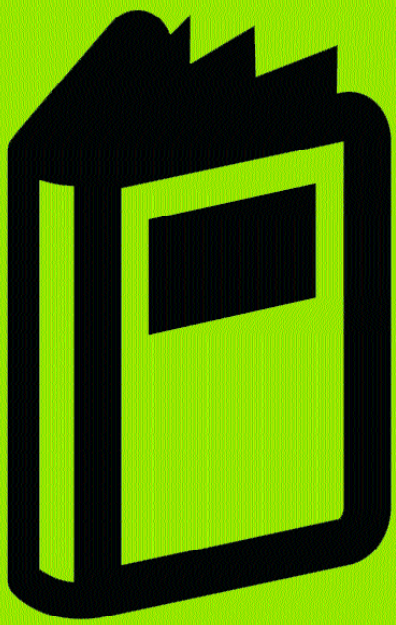


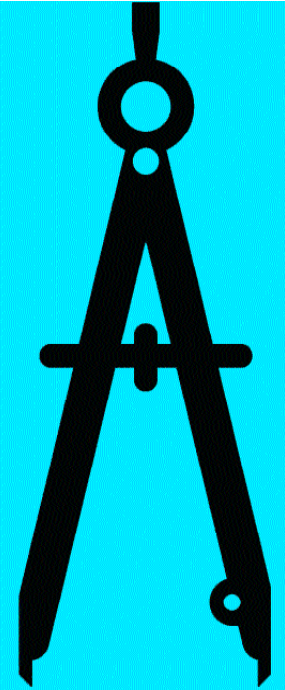
# La formation continue des travailleuses et travailleurs, ça vaut le coup ! <sup>et le coût !</sup>

- Considérant** l'apport indéniable d'une solide formation de base, d'un premier diplôme, d'une qualification professionnelle reconnue et de la formation continue pour s'intégrer, se maintenir et progresser en emploi, s'épanouir et exercer une citoyenneté active ;
- Considérant** que, malgré les avancées réalisées en alphabétisation, en formation de la main-d'œuvre et en formation continue dans les dernières décennies, le retard du Québec perdure ;
- Considérant** la contribution des organisations syndicales, des organismes communautaires et des milieux de travail au développement d'une culture de formation continue ;



## Nous nous engageons comme organisations syndicales à promouvoir le droit de toutes et de tous à l'éducation et à la formation continue :

- En revendiquant l'équité dans l'accès à l'éducation et à la formation continue ;
- En exigeant que les employeurs et l'État reconnaissent les compétences acquises en milieu de travail ;
- En encourageant tous les syndicats à négocier, dans les conventions collectives, la participation des travailleuses et des travailleurs et de leur syndicat à toutes les étapes de la démarche de formation ;
- En favorisant les modes d'apprentissage en milieu de travail, telles l'alternance travail-études et l'alternance emploi-formation.



## Nous exigeons du gouvernement québécois qu'il assume pleinement son rôle :

- En reconnaissant formellement le droit de toutes et de tous à l'éducation et à la formation continue ;
- En garantissant les ressources humaines et financières permettant au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au réseau public d'éducation de jouer pleinement leur rôle en cette matière ;
- En mettant en place, dans les établissements d'enseignement publics, les services professionnels et de soutien appropriés ainsi que les conditions de réussite en vue d'accueillir, de soutenir et d'accompagner les adultes dans leur démarche d'apprentissage ;
- En assurant le droit de tout adulte à une formation de qualité, qualifiante, transférable et reconnue ;
- En renforçant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre afin qu'elle réponde mieux aux besoins des personnes en emploi, notamment en y inscrivant le Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences ;
- En accélérant le développement de mécanismes de reconnaissance des acquis et des compétences et en améliorant l'accès à la formation manquante.

## Nous exigeons de la part de tous les employeurs un engagement accru dans la formation continue :

- En garantissant à toutes et à tous l'accès à l'apprentissage et à la formation en emploi ;
- En favorisant le développement des compétences et la qualification des travailleuses et des travailleurs ;
- En soutenant les travailleuses et les travailleurs dans leurs démarches pour faire reconnaître officiellement leurs compétences et leurs qualifications et en facilitant l'accès à la formation manquante ;
- En reconnaissant le droit des syndicats de participer à l'ensemble des démarches liées à la formation en emploi.



## Nous réclamons une action prioritaire visant à assurer le droit des adultes à :

- L'alphabétisation ;
- La formation de base jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles et d'une qualification professionnelle reconnue ;
- La reconnaissance des acquis et des compétences et l'accès à la formation manquante ;
- La francisation des personnes immigrantes ;
- La formation continue.

